

Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables [SPASER]



Communauté
d'agglomération d'Épinal
2024 - 2026



Sommaire

Qu'est-ce qu'un SPASER ?	3
Qu'est-ce qu'un achat public durable ?	3
I. Les engagements de la Communauté d'Agglomération d'Épinal : les quatre axes du SPASER.....	4
Axe social	5
Axe économique	7
Axe environnemental	9
Axe fondamental – un socle de base pour structurer et systématiser la réflexion sur la thématique de l'achat durable sur le territoire.....	10
II. La gouvernance – coordination et communication	10



ÉDITO

L'achat public doit refléter nos choix politiques, il n'est plus une décision technique !

En faisant de la transition le fil rouge de toutes nos politiques, il était logique que nous appliquions une exigence d'achats socialement et écologiquement responsables aux nombreux marchés publics

que la Communauté d'Agglomération d'Épinal est amenée à lancer chaque année. Pour cela, nous avons doté notre collectivité d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) que je vous invite à découvrir.

Il s'appuie sur 4 axes :

UN AXE SOCIAL : UN ACHAT PUBLIC AU SERVICE D'UNE AGGLOMÉRATION ENCORE PLUS INCLUSIVE SOCIALEMENT.

La commande publique représente un levier efficace pour accompagner les acteurs économiques vers des modèles plus inclusifs et pour faciliter l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi. C'est pourquoi l'agglomération d'Épinal réaffirme sa volonté de poursuivre et renforcer le dispositif d'inclusion sociale dans les marchés publics.

UN AXE ÉCONOMIQUE : UN ACCÈS FACILITÉ AUX MARCHÉS PUBLICS POUR LES TPE/PME.

Les TPE/PME constituent le moteur du développement économique et de création d'emplois sur le territoire, aussi une attention particulière doit être portée en leur simplifiant les démarches et en leur facilitant l'accès à la commande publique. Le SPASER de l'agglomération comporte des exemples d'actions en faveur des TPE/PME permettant à l'achat public d'être un instrument formidable au service d'un développement économique du territoire.

UN AXE ENVIRONNEMENTAL : UN ACHAT PUBLIC AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

Dans le cadre de son Plan Climat, l'agglomération d'Épinal s'est fixé des objectifs ambitieux en matière de transition écologique. Les décisions d'achats doivent servir ces objectifs en intégrant, chaque fois que cela est possible, des clauses environnementales. Il s'agira notamment d'intégrer les notions de sobriétés énergétiques et de matières en s'appuyant sur les nouveaux modèles économiques comme l'économie circulaire. Il s'agira également d'impulser une transformation de l'offre économique territoriale vers des modèles plus vertueux.

UN AXE TRANSVERSAL : UN SOCLE DE BASE POUR STRUCTURER ET SYSTÉMATISER LA RÉFLEXION SUR LA THÉMATIQUE DE L'ACHAT DURABLE.

Afin d'imprégner l'ensemble des pratiques des services en matière d'achat durable, le SPASER vise à accompagner le changement au sein de l'administration en organisant des actions de formation, de sensibilisation et d'information pour tous les acteurs concernés. En s'inscrivant dans une démarche de durabilité et de sobriété, le SPASER de la Communauté d'Agglomération d'Épinal incarne une nouvelle philosophie de sa politique d'achat. Avec l'implication des agents, des élus et des partenaires, l'Agglo doit être exemplaire en matière d'achats responsables pour l'avenir de son territoire, de ses habitants et des générations futures !

Le Président de la Communauté d'Agglomération d'Épinal

Michel HEINRICH

Définition et contexte juridique du SPASER

Avec des achats annuels de 49 millions d'euros, la Communauté d'agglomération d'Épinal dispose d'un puissant levier d'accélération de la transition écologique sur son territoire à travers toutes les familles d'achats publics.

En plus de son engagement ambitieux dans une démarche intégrée « Plan Climat », l'agglomération souhaite devenir exemplaire en se dotant d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) 2024-2026 jusqu'à la fin du mandat.

Ce schéma de mise en œuvre d'une commande publique plus responsable et circulaire contribuera au développement territorial, écologique et solidaire.

En effet, l'écoresponsabilité des achats constitue un levier d'action pour valoriser et faire évoluer l'offre des entreprises vers des produits et services plus équitables et plus durables, en permettant la structuration de filières économiques d'avenir sur le territoire favorisant le développement d'emplois locaux.

Qu'est-ce qu'un SPASER ?

Un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables - « SPASER »

Est une feuille de route comportant des indicateurs précis afin d'atteindre des objectifs d'achats durables que la CA d'Épinal se propose d'atteindre.

Aux termes de l'article L2111-3 du code de la commande publique, « ce schéma (...) détermine les objectifs de politique d'achats de biens et de services comportant des éléments à caractère social visant à concourir à l'intégration sociale et professionnelle de travailleurs handicapés ou défavorisés et des éléments à caractère écologique ainsi que des modalités de mise en œuvre et de suivi annuel des objectifs ».

Il s'agit d'une obligation dès lors que le montant annuel des achats d'une collectivité dépasse 50 millions d'euros annuels.

Bien que la Communauté d'Agglomération d'Épinal ne soit pas, à ce jour, dans l'obligation de se doter d'un SPASER, elle décide d'en adopter un afin d'accélérer une démarche engagée depuis quelques années déjà.

En effet, les nombreux échanges avec les agents, préalablement à la rédaction de ce schéma, ont permis d'identifier le chemin parcouru, notamment dans le domaine de la commande publique inclusive. Ces échanges ont également permis de définir le chemin restant à parcourir pour faire de la commande publique communautaire un vrai levier de transformation de son territoire.

Pour les élus et les agents de la Communauté d'Agglomération d'Épinal, la mise en œuvre d'un SPASER a paru comme indispensable pour faire face aux enjeux de préservation de la biodiversité et des ressources et de lutte contre le dérèglement climatique.

Qu'est-ce qu'un achat public durable ?

Le développement durable se définit comme « un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Les achats publics durables ou responsables sont ceux qui recouvrent la prise en compte du développement durable ainsi que la responsabilité sociale des acheteurs publics dans la commande publique.

Le Plan National d'Action pour des Achats Durables (2015-2020) définissait l'achat durable comme un achat public :

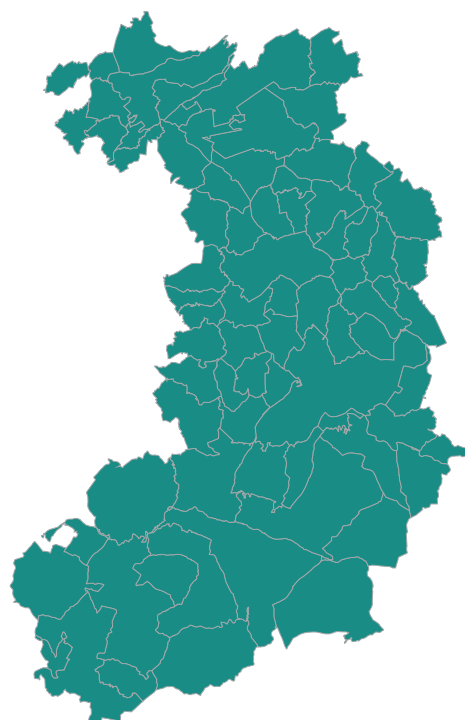
- Qui intègre des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et favorisant le développement économique
- Qui prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat
- Qui permet de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incite à la sobriété en termes d'énergie et de ressources
- Et qui intègre toutes les étapes du marché et de la vie du produit ou de la prestation

La Communauté d'agglomération d'Épinal :

Elle se situe dans le département des Vosges et compte 78 communes pour 110 325 habitants (INSEE 2020).

Le montant annuel des achats s'élève à 49 M€ (budget 2023).

Le montant prévisionnel du plan pluriannuel des investissements (PPI) jusqu'à la fin du mandat est de 60 360 695 €. Il se traduira nécessairement par des achats publics qui constitueront un levier important d'une mise en œuvre d'une politique volontariste de promotion du développement durable afin de réussir la transition écologique et énergétique sur le territoire de la Communauté d'Agglomération d'Épinal.



I. Les engagements de la Communauté d'Agglomération d'Épinal : les quatre axes du SPASER

Soucieuse d'être dans un monde plus responsable et inclusif, la Communauté d'Agglomération d'Épinal, souhaite, aujourd'hui, adopter un schéma de promotion des achats responsables et se fixe des objectifs précis et ajustables ainsi que des moyens à mobiliser pour mettre en œuvre la triple dimension du développement durable (social, environnemental et économique).

Ces objectifs et actions seront révisés chaque année.



ORIENTATION STRATÉGIQUE : AMPLIFIER L'INSERTION SOCIALE À TOUTES LES ÉTAPES DU PROCESSUS ACHAT ET PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES.

Depuis 2017, la Communauté d'agglomération d'Épinal propose les services d'une équipe dédiée (le SAVE – Service d'Actions Vers l'Emploi) afin d'intégrer des clauses d'insertion dans les marchés publics et permettre l'accès ou le retour vers l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

Au vu du nombre d'heures d'insertion professionnelle réalisées en 2023 (3 823 heures pour les seuls marchés publics de travaux essentiellement), le SPASER propose de renforcer le dispositif de la clause sociale à d'autres métiers et d'inciter à promouvoir la lutte contre les discriminations et l'égalité femme/homme dans l'emploi.

Actions à réaliser :

- Faire connaître le service d'insertion sociale (SAVE) et mieux communiquer sur son action
- Consulter systématiquement le service SAVE pour tous les projets d'achats gérés par le service commande publique afin de garantir une plus grande volumétrie et une diversité des marchés et des métiers de l'inclusion sociale,
- Faire connaître, auprès des structures inclusives, nos appels d'offres sur la plateforme mise en place par le Ministère du travail : « le marché de l'inclusion »,
- Diffuser auprès des directions et services une cartographie comportant des informations sur les fournisseurs inclusifs du territoire,
- Constituer des marchés réservés ou réserver certains lots et effectuer des achats inférieurs à 40 000 € HT directement auprès des structures de l'insertion par l'activité économique et du secteur adapté pour des prestations traiteurs par exemple,
- Organiser des actions de sensibilisation des structures de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) à la commande publique,
- Réaliser un bilan systématique après exécution du marché avec le titulaire et/ou avec le SAVE permettant le renforcement de la place de l'insertion dans la commande publique.
- Sensibiliser les soumissionnaires à l'égalité femmes/hommes afin de favoriser la mixité professionnelle et l'accès des femmes aux différents métiers et notamment ceux, traditionnellement masculins.

Chiffres clés en 2022

- 85 marchés communautaires comportaient une clause d'insertion sociale
- près de 128 863 heures d'insertion sur tout le département
- 81 demandeurs d'emploi concernés
- Marché de construction de la Base Natur'O : 1460 heures
- Marché global de performance énergétique pour la construction de la Maison de l'Habitat et du Territoire : 8 621 heures



Indicateurs stratégiques :

- Nombre de marchés communautaires attribués avec une clause d'insertion sociale et pourcentage de marchés clausés par type de marché (services (PI), travaux, fournitures)
- Nombre d'heures annuelles réservées à l'insertion à l'année N et traduction en équivalent temps plein
- Nombre de bénéficiaires et profils
- Nombre de réunions/rencontres pour sensibiliser à l'insertion sociale et à la promotion de l'égalité femmes/hommes avec les structures de l'IAE et du secteur adapté

Objectifs :

1. Augmenter le nombre et le taux de marchés publics attribués comportant une clause d'insertion sociale à 55 % à la fin du SPASER afin de diversifier les métiers
2. 5 réunions avec les opérateurs de l'insertion professionnelle par an, soit au moins 10 entreprises rencontrées avant la fin du SPASER en 2026 (actions de sensibilisation).



ÉTAT DES LIEUX ET IMPACTS EN 2023

- ⇒ 44 % des marchés notifiés en 2023 comportaient une clause d'insertion sociale représentant 8 501 629 €HT.
- ⇒ Ce taux a dépassé l'objectif de 30 % des marchés publics notifiés comportant une clause d'insertion sociale d'ici à 2025. Cet objectif est inscrit dans PLAN NATIONAL POUR DES ACHATS DURABLES 2022-2025 (PNAD).

Heures d'insertion sociale réalisées en 2023	Nombre de bénéficiaires et profil en 2023	Nombre de marchés notifiés comportant une clause d'insertion en 2023	Équivalent à temps plein
3 823 H	26 bénéficiaires (14 intérimaires, 7 contrats d'apprentissage, 1 CDD et 4 CDI)	38 marchés ont intégré une clause sociale sur 86 marchés notifiés	2.2 ETP

Les profils sont variés :



- Jeunes -26 ans : 11
- Minimas sociaux : 3
- QPV : 3
- + 50 ans : 3
- Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé : 1
- Salarié de structures insertion : 4
- Sous-main de justice : 1

Exemple d'action engagée en faveur de la commande publique inclusive en 2023 :

Extension de la clause d'insertion sociale à d'autres types de marchés publics que les travaux :

- Marché conclu pour le service Cap'Imagine (marché de service) : 4 heures d'insertion par tranche de 10 000 € HT facturés.



Sur les 86 fournisseurs (marchés notifiés en 2023), 32 sont des TPE/PME locales. La Communauté d'Agglomération d'Épinal entend se servir de ce puissant levier pour transformer durablement le territoire.

Les élus souhaitent adresser un message fort en faveur des acteurs de l'économie locale pour encourager et simplifier l'accès à la commande publique et leur montrer que la commande publique communautaire est attractive et accessible.

À travers cet axe, la commande publique constitue un levier de développement économique du territoire permettant le maintien des tissus économiques locaux, le renforcement des innovations territoriales et le développement des PME/TPE (Petites et moyennes entreprises/ très petites entreprises) du territoire.

ORIENTATION STRATÉGIQUE : SIMPLIFIER L'ACCÈS AUX MARCHÉS PUBLICS COMMUNAUTAIRES POUR LES TPE/PME AFIN DE CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DU TISSU ECONOMIQUE LOCAL.

L'accès aux marchés publics participe à la structuration d'opérateurs variés sur le territoire : structures de l'économie sociale et solidaire (ESS), petites et moyennes entreprises, entreprises et start-ups innovantes. Territoire Innovant, Territoire d'Accueil et de Développement, Territoire d'Entreprendre, la Communauté d'Agglomération d'Épinal est fortement engagée dans cette voie.

Elle souhaite créer les conditions d'un meilleur accès des opérateurs économiques du territoire (et notamment les TPE/PME et les structures de l'ESS) aux marchés publics, en mobilisant notamment les différentes possibilités par la réglementation : sourcing, allotissement, définition du besoin, ouvrir à variantes etc.

Actions :

- Ne pas exiger la signature de l'acte d'engagement au moment du dépôt des candidatures et des offres,
- Simplifier la réponse aux consultations en proposant un cadre de mémoire technique, lorsque c'est possible, en adéquation avec les critères et sous-critères de jugement des offres,
- Favoriser la pratique du sourcing qui permet à l'acheteur public « d'effectuer des consultations ou réaliser des études de marché, de solliciter des avis ou d'informer les opérateurs économiques de son projet et de ses exigences », afin de préparer la passation d'un marché (Article R.2111-1 Code de la Commande Publique)
- Réduire le délai moyen de paiement qui était en 2023 de 28.5 jours,
- Soutenir la filière bois locale en intégrant des dispositions favorisant l'utilisation de bois local ou de matériaux biosourcés.



Indicateurs stratégiques :

- Nombre/volume de marchés attribués aux TPE/PME
- Délai moyen de paiement
- Nombre de marchés intégrant l'utilisation de produits bois local labélisés et matériaux biosourcés

Objectifs pour :

- Attribuer 50 % des marchés aux TPE et PME du territoire à la fin du SPASER.
- Réduction du délai de paiement pour atteindre 20 jours à la fin du SPASER (25 jours en 2024, 22 jours en 2025)
- 15 marchés intégrant le bois local ou des matériaux biosourcés.

ÉTAT DES LIEUX ET ACTIONS ENGAGÉES EN 2023

1. **86 marchés attribués en 2023**, 32 marchés publics ont été attribués à des TPE/PME situées sur le territoire communautaire. La préférence locale étant interdite, l'atteinte d'un objectif cible ne saurait être garanti. Pour autant il sera comptabilisé annuellement dans la répartition des marchés attribués sur le territoire de la CAE à titre informatif.

2. Rencontre avec la chambre des métiers et de l'artisanat :

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat est un partenaire précieux pour la connaissance de l'offre fournisseurs sur le territoire. Une rencontre a eu lieu le 28 novembre 2023 autour de la thématique de la commande publique. L'objectif était de pérenniser le principe de rencontres régulières avec cette structure et ses adhérents. Et pourquoi pas étendre ce dialogue avec d'autres structures consulaires comme la Chambre de l'Agriculture, la CCI, les fédérations professionnelles ?

Boîte à outils des entreprises

- Communication des marchés publics de la CAE sur la plateforme des APOGE.org (agrégateur d'avis d'appels d'offres et de projets d'achats de la région du Grand Est).
- Pour rester en veille sur les consultations ou déposer une offre : rendez-vous sur le profil acheteur de l'agglomération : www.xmarches.fr



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le code de la commande publique autorise les achats sans publicité ni mise en concurrence pour les marchés d'un montant total inférieur à 40 000 € HT pour les services et fournitures et 100 000 € HT pour les travaux (jusqu'au 31 décembre 2024). Cette procédure permet donc de se tourner directement auprès des TPE/PME du territoire sous réserve de respecter les principes généraux de la commande publique prévoyant que les acheteurs veillent à ne pas contracter systématiquement avec les mêmes prestataires et à faire une bonne utilisation des deniers publics.

Cet axe est dédié aux actions en faveur de la transition écologique, du respect de la biodiversité, de l'amélioration de la qualité de l'air, de réduction des déchets et de l'économie des ressources.

A l'occasion des ateliers de groupes de travail de préparation pour la construction du SPASER, les échanges ont permis d'identifier le chemin déjà parcouru et de tracer celui restant à parcourir pour faire de la commande publique communautaire un vrai levier de transformation de son territoire.

Les élus et les agents se mobilisent pour atteindre cet objectif et être acteurs de la transition écologique sur le territoire de l'agglomération.

ORIENTATION STRATÉGIQUE : AMPLIFIER ET INCLURE DES CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES AFIN DE FAIRE DE L'ACHAT COMMUNAUTAIRE UN LEVIER DE TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE.

Au préalable à toute action d'achat public, la Communauté d'agglomération d'Épinal souhaite tendre vers des marchés plus économes en ressources et vers la sobriété des besoins par une définition du juste besoin. Cette transformation de l'administration impliquera une sensibilisation du personnel administratif.

La réduction de l'impact environnemental des achats communautaires est indispensable à la préservation des milieux, de la biodiversité et des ressources afin de lutter contre le dérèglement climatique et devenir un pilier de l'économie circulaire sur le territoire.

Actions :

- Mettre en place un questionnement systématique autour du besoin : est-il réel ? Est-il possible de prolonger la durée de vie du produit ? Le produit peut-il être réparé ? Le produit (ou la prestation) peut-il être loué ? Partagé ? Remplacé par un autre produit moins impactant ?
- Intégrer les clauses exigeant le recours à des produits éco labellisés, certifiés ou équivalents dans les marchés de fournitures,
- Privilégier l'achat d'enrobés à froid ou à température moyenne ou recyclés,
- Favoriser l'achat d'énergies décarbonées,
- Acheter des véhicules à faible émission de GES,
- Sensibiliser aux achats de produits issus du réemploi/ réutilisation ou intégrant des matières recyclées sur les marchés de fournitures,
- Dans les marchés de fournitures, inclure des clauses pour l'intégration de matières recyclées, et exiger des produits issus du réemploi à chaque fois que c'est possible,
- Créer un « clausier » de réemploi dans les marchés publics,
- Expérimenter un critère coût cycle de vie.

Indicateur stratégique :

- Pourcentage et nombre de marchés intégrant une considération environnementale (spécification technique ou condition d'exécution) ou un critère d'analyse des offres sur le volet environnemental.

Objectif :

- 100 % des marchés notifiés devront intégrer une clause environnementale correspondant à une spécification technique et/ou un critère vert pour l'analyse des offres à la fin du SPASER en 2026 (2024 à 60% et 2025 à 80%).

ACTIONS ENGAGÉES ET EN COURS

En 2022, des travaux ont été engagés dans le cadre de la démarche d'Efficacité Energétique Autofinancée (LEEA) pour un montant de 135 000 € HT concernant le Dojo de Chantraine, Conservatoire Gautier-d'Épinal, les crèches de Charmes, Thaon-les-Vosges et Xertigny. Ces travaux ont permis de réduire les consommations des bâtiments, d'améliorer leurs performances énergétiques et leur confort.

En 2024, d'autres travaux dans le cadre de la démarche LEEA seront engagés pour le pôle Petite Enfance d'Épinal, pour le Palais des Sports et pour la salle polyvalente de Chavelot.

AXE FONDAMENTAL – UN SOCLE DE BASE POUR STRUCTURER ET SYSTÉMATISER LA RÉFLEXION SUR LA THÉMATIQUE DE L'ACHAT DURABLE SUR LE TERRITOIRE.

Orientation stratégique : accompagner le changement au sein de l'administration et sensibiliser aux achats responsables.

Actions :

- Sensibiliser et former des acheteurs et des élus aux achats responsables
- Construire une grille de questionnement de développement durable via la fiche de recensement des besoins (fiche navette les services acheteurs et le service CP)

Indicateur :

- Nb d'acheteurs et d'élus sensibilisés

Objectifs :

- Tous les élus concernés (ou intéressés) par la commande publique
- 5 % des agents/an (soit 23/450 agents) (adéquation avec charte d'engagement plan Climat Air)

II. La gouvernance - coordination et communication



L'adoption de ce SPASER est l'opportunité pour la Communauté d'Agglomération d'Épinal de repenser la gouvernance de l'achat public : en donnant aux élus et aux agents la possibilité de questionner précocement le principe de l'achat public et ses modalités. Le SPASER permet à l'achat public responsable d'être en cohérence avec le plan Climat de la Communauté d'Agglomération d'Épinal.

Concrètement cette gouvernance sera à deux niveaux et partagée :

1. Un Comité de Pilotage Politique constitué par les élus en charge :

- Des travaux et de la commande publique
- Du développement durable, de la transition écologique et énergétique
- Des finances, économie sociale et solidaire, relations avec les collectivités
- De l'économie circulaire

Organe chargé de piloter politiquement le SPASER. Il se réunit annuellement a minima une fois par an pour réaliser le bilan, pour définir une stratégie sur les marchés à enjeux à venir, pour prioriser les actions et prendre à cette fin toutes les décisions et orientations qui seront déclinées par le comité de pilotage opérationnel. Il proposera à l'assemblée une révision annuelle du SPASER.

2. Un Comité de Pilotage Opérationnel avec les différentes directions, organe de suivi et de mise en œuvre du schéma. Il est composé des membres des directions ou services suivants :

- Service commande publique, service transitions écologique et énergétique, Service d'Actions Vers l'Emploi, pôle innovation territoriale et ESS, direction finances, direction des services techniques ...

Il se réunit autant de fois que nécessaire et peut ponctuellement associer des partenaires de la commande publique de la Communauté d'Agglomération d'Épinal. Les réunions seront l'occasion de vérifier l'atteinte des objectifs et d'identifier les éventuels obstacles. Ils permettront de réinterroger les pratiques et de formaliser conjointement des pistes de solutions en vue d'atteindre les objectifs fixés.

Le succès de la mise en œuvre du SPASER ne pourra être que collectif.





Contacts et coordonnées

Pilotage du projet : Leïla CLEDAT-BOURS
Responsable service de la commande publique
Tél : 03.29.68.50.93.
leila.cledat@agglo-epinal.fr